

L'an Deux Mille treize et le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, par Monsieur MAUBOUSSIN Patrick, Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 13 septembre 2013

**Présents** : Mesdames DELAVEST Ghislaine, PEUDEVIN Mireille.

Messieurs MAUBOUSSIN Patrick, DE GROOTE Jean-François, DOURILLE Alain, GARMY Jean-Lou, MARECHAL Dominique, PROVENCHERE Arnaud, TIXIER Arnaud.

**Absente** : Madame CAUDROY Pascale.

**Procurations** : Mme BOUGHANEM Emilie donne procuration à Monsieur DE GROOTE Jean - François.

Madame CHALET Annie donne procuration à Madame PEUDEVIN Mireille.

Monsieur FAYON Hervé à Monsieur PROVENCHERE Arnaud

Madame FRONTANE Sylvie donne procuration à Monsieur GARMY Jean-Lou.

Monsieur RODARY Jean-Claude à Monsieur TIXIER Arnaud

**Secrétaires de séance** : Mesdames DELAVEST Ghislaine et PEUDEVIN Mireille

## **ORDRE DU JOUR :**

- Points sur les dossiers en cours.
  - Etude éboulement rue de la Chaussée.
  - Etude mur de la gendarmerie.
- Point des travaux OPHIS.
- Projet réhabilitation locaux Mairie.
- Informations Travaux Logements communaux
- Camion communal.
- Rentrée scolaire.
- Pôle médical / Installation du docteur.
- Association ADADA.....
- Eboulement chemin de « Narbonne ».
- Voirie communale 2013.
- FIC 2014- 2015
- Personnel.
  - Assurance garanties statutaires.
  - Informations diverses.
- Questions diverses.
  - EPF-SMAF adhésion
  - Courrier de Monsieur RAMBAUD.
  - Informations diverses.

## Approbation du compte rendu de la réunion du 13 juin 2013.

Compte rendu est approuvé après l'annotation suivante omise : *Monsieur Arnaud TIXIER s'étonne et déplore l'absentéisme régulier de certains conseillers.*

## **POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

- Eboulement « rue de la chaussée ». L'estimation des travaux s'élève à environ 152 000 €. Du point de vue de l'assurance, la reconstruction du premier mur devrait être prise en charge.
- Etude « mur de la gendarmerie » : Le rapport n'a pas été transmis par le cabinet d'études.

## **POINT DES TRAVAUX DE L'OPHIS**

Une rencontre est prévue avec Mme BERNARD le 19 septembre avant les travaux de fondations qui doivent être faites avant la fin de l'année.

## **PROJET DE REHABILITATION DES LOCAUX DE LA MAIRIE**

La commune a sollicité la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin de recueillir un avis technique sur les conditions de réussite de la mise en accessibilité de l'Etablissement Recevant du Public (ERP).

Le rapport propose les solutions envisageables.

Les problèmes à étudier et à résoudre sont :

- l'accueil du public.
- salle du conseil.
- salle des mariages.

## **ECONOMIE D'ENERGIE**

Monsieur le Maire fait part de courriers reçus récemment concernant des aides en faveur de l'économie d'énergie dans les bâtiments communaux.

### **- 1°) – Par le Parc Livradois Forez**

Dans le territoire de la communauté de communes d'Olliergues, le bâtiment de l'école maternelle d'Olliergues (dans sa totalité : école, bureaux, logements) a été retenu, ainsi qu'une maison à Vertolay pour la réalisation d'audits énergétiques, avec la constitution d'un groupement de commandes

Ces audits ont pour but de déterminer précisément la nature des travaux d'économie d'énergie à réaliser, leur faisabilité, tout en préservant le caractère patrimonial des bâtiments

Cela permet d'obtenir le label CEE et ainsi de bénéficier jusqu'à 60% de subventions.

Monsieur DOURILLE est désigné référent dans cette opération.

### **- 2°) – Par le Conseil Général et l'Adhume**

Avec l'opération COCON du Conseil Général c'est l'isolation des combles qui est concernée.

Dans un premier temps il y a lieu de recenser les bâtiments concernés, et pour résoudre les coûts des isolants, les commandes s'effectueront par groupement.

Le bâtiment de la mairie a été choisi.

Monsieur DOURILLE est désigné référent.

## **TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX - INFORMATION**

Un logement au dessus de l'école maternelle s'est libéré.

Les travaux de rénovation nécessaires, non imputables au locataire sortant, seront réalisés par les employés du service technique.

Un logement « rue de la chaussée » a été libéré et a pu être reloué sans travaux.

## **CAMION COMMUNAL**

Des négociations pour l'achat du camion communal sont en cours.

Renault Trucks propose un camion benne de 2008 avec un kilométrage d'environ 54 000 kms pour 58 000 €. Avec une garantie de 6 mois.

Reste à définir quelques aménagements.

L'ancien camion serait repris pour 5 000 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition de ce véhicule et charge Messieurs MAUBOUSSIN et PROVENCHERE d'effectuer les démarches nécessaires pour l'aboutissement de ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 14

## **ACHAT DECHAINES DE DENEIGEMENT POUR LE CAMION / DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à l'achat du camion communal Renault Midlum qui sera équipé l'hiver de la saleuse-gravillonneuse, il est nécessaire d'acquérir une paire de chaînes de déneigement.

Le devis émanant de la Sarl des Ets Goutte-Quillet d'Olliergues s'élève à 1 511,60 € H.T.

La Commune d'Olliergues étant classée en zone de montagne ce matériel peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général au taux de 80 %.

Avis favorable du Conseil.

Résultat du vote : Pour : 14

### **RENTREE SCOLAIRE**

Les trois classes à l'école élémentaire ont pu être conservées. Madame MARSON Corinne est en charge de la direction en remplacement de Monsieur VOLDOIRE.

Effectifs : Ecole Maternelle : 13. Ecole élémentaire : 48

Mme DELAVEST indique qu'en ce qui concerne les rythmes scolaires, les activités sont dirigées par du personnel qualifié et que globalement tout se déroule bien. Les parents sont satisfaits, mais certains notent que les enfants sont fatigués.

### **POLE MEDICAL / INSTALLATION DU DOCTEUR**

L'installation du docteur CHUFFART au cabinet médical est prévue pour mi-novembre. Quelques aménagements restent à terminer par les employés municipaux.

Les membres du conseil chargent Monsieur le Maire de rencontrer le docteur pour établir la convention. Il est décidé de demander un loyer mensuel de 400€ et 50€ pour les charges. Comme décidé lors de la séance du 12 mars 2012 la première année sera gratuite (loyer et charges).

Résultat du vote : Pour : 14

### **ASSOCIATION ADADA**

Suite à l'avis favorable émis par l'association ADADA d'Ambert qui œuvre pour la défense et la protection de l'âne, de mettre à l'année 4 à 5 ânes dans le terrain des Bèzes, en bordure de la D 87, d'une superficie d'environ 17 000 m<sup>2</sup> un projet de convention est présenté et validé par les membres du conseil.

Cette convention devra être signée par les deux parties avant la prise de possession des lieux.

Résultat du vote : Pour : 14

La préparation du terrain est en cours. Les bénévoles ont commencé à clôturer le terrain.

### **TRAVAUX LE CHATEAU**

L'entreprise COMBRIS de Marsac en Livradois a été retenue pour effectuer les travaux de zinguerie sur le bâtiment du château et également la vérification de l'ensemble des génoises et la réparation des génoises endommagées.

Les travaux seront réalisés fin septembre pour un montant de 10 262,94 € TTC auxquels s'ajoutera le remplacement de tuiles usagées.

Le maire est autorisé à signer la facture de ces travaux.

### **BUSAGE DU TERRAIN DES BEZES**

Le busage ne pourra pas se faire. L'autorisation n'a pas été obtenue auprès des services de l'eau : il est interdit de poser des buses dans des secteurs humides. Aucune dérogation n'est possible.

### **EBOULEMENT DE NARBONNE**

Les orages et les fortes pluies de début août ont occasionné des dégâts pour la collectivité, à savoir :

1°) - l'effondrement de la voie goudronnée qui relie « Narbonne » à « La Planche du Fond », au lieu dit « Narbonne », sur une longueur de 17 m,

2°) - l'affaissement de la chaussée sur une longueur de 70 m sur la même voie, un peu plus loin que le premier sinistre.

L'aide de la Direction Départementale des Territoires a été sollicitée pour des conseils techniques et pour l'estimation de la dépense.

La remise en état des deux sinistres est estimée à 55 000 € H.T. (1° = 41 000 € ; 2° = 14 000 €).

Une demande d'aide financière au taux de 40%, dans le cadre du Fonds de Solidarité, a été transmise aux services de l'Etat

Résultat du vote : Pour : 14

### Information pratique :

Après avoir interdit la voie à toute circulation, la commune a réalisé un terrassement dans le talus situé au droit de l'effondrement afin de créer une bande de roulement pour permettre aux habitants de la « Planche du Fond » de circuler leur évitant ainsi de nombreux kilomètres de déviation.

L'accès est réglementé par arrêté municipal.

### **VOIRIE COMMUNALE 2013**

Lors de la réunion du 13 juin le conseil avait autorisé le Maire à signer le marché avec l'entreprise choisie par la commission d'ouverture des plis et le rapport devait être fait lors de la prochaine réunion.

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 21 Juin 2013 au B.O.A.M.P. pour une remise des offres le 19 juillet à 14 h 30.

L'ouverture des plis a eu le 22 juillet à 14 H 30.

Trois entreprises ont remis une offre (EUROVIA DALA, COLAS RHONE ALPES AUVERGNE et EIFFAGE TP)

L'estimation de la DDT était de 66 308,00 € H.T soit 79 304,37 € TTC

### Propositions reçues

ENTREPRISES	Montant des propositions (TTC)
COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	73 064,84 €
EIFFAGE TP	64 454,83 €
EUROVIA DALA	71 262,46 €

Le marché a été signé avec l'entreprise EIFFAGE pour 64 454,83 € TTC

Le Conseil valide le choix de la commission d'ouverture des plis.

Résultat du vote : Pour : 14

### **FIC 2014- 2015 Fonds d'Intervention Communal**

Pour 2014 un dossier de voirie communale a été transmis pour un montant prévisionnel de 139 000 € H.T soit 166 244 € TTC.

Outre les chemins de la Domaye aux Chelles, des Plaines à chez Meynadier, de chez le Gris, de Giroux-Gare, de Citardies, il a été inclus les voies de Narbonne (L'effondrement et l'affaissement pour un montant de 55 000€ H.T).

Pour 2015 il a été inscrit 177 108 € (Somme restant sur le prévisionnel 2013-2015) pour réfection de bâtiment, en l'occurrence la Mairie.

### **PERSONNEL**

#### **Assurance du Personnel / Risques statutaires**

Le Centre de Gestion a mené la négociation d'un contrat « risques statutaires ».

C'est la CNP par la SOFCAP qui a été retenue avec un taux de 8,42 % pour les agents CNRACL

Et 1,20 % pour les agents IRCANTEC). (dans les 2 cas avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire).

Après contact avec l'assureur actuel de la commune GROUPAMA / CIGAC la proposition valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 est la suivante, avec une franchise de 10 jours.

- agents CNRACL : 6% (contre 6,69% auparavant).

- agents IRCANTEC : 1,10% (contre 1,32% auparavant).

Le contrat avec GROUPAMA est conservé.

### **Formations**

Deux agents du service technique sont inscrits pour des formations CACES.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **EPFSMAF / Adhésion des communes**

Les membres du Conseil émettent un avis favorable à l'adhésion des communes de Besse (Cantal), Ternant les Eaux (Puy-de-Dôme), ST Léon (Allie), Le Vigean (Cantal), Beauzac (Haute Loire), Allègre (Haute Loire), Lieutades (Cantal) et la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier.

Résultat du vote : Pour : 14

### **Courrier de Monsieur Rambaud**

Monsieur RAMBAUD Emile souhaite vendre une parcelle boisée cadastrée ZA n°10 située à « Giroux – Vieux ». Pour respecter la réglementation il doit en informer les propriétaires des parcelles limitrophes, dont la commune d'Olliergues.

Après concertation il a été décidé que la commune ne souhaitait pas utiliser son droit de préférence et de ce fait n'était pas intéressée par l'acquisition de votre parcelle.

Résultat du vote : Pour : 14

### **Dossier Chasse**

Dans le cadre de la cartographie des territoires de chasse établie par la Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme, il y a lieu de revoir l'autorisation municipale du 24 Août 1998 permettant aux deux sociétés de chasse (Société de Chasse et La Propriétaire) de chasser sur les communaux d'Olliergues.

Selon la réglementation actuelle, si un même foncier est attribué à deux associations, il ne donne aucun droit de chasse et l'attribution de bracelets de gibier est impossible aux deux associations.

La société de chasse d'Olliergues sollicite l'exclusivité de ce droit de chasse.

Après échanges il est décidé d'adresser un courrier à la société « La Propriétaire ».

### **Activité yoga**

L'utilisation de la salle des fêtes est sollicitée par une association extérieure à la commune pour la pratique de yoga, chaque mercredi de 18 h30 à 20 h 00.

Il est décidé de proposer le tarif de 100 € pour l'année.

### **Courrier de Madame Dany**

Madame DANY Nadège envisage de reprendre le café « Martin » et sollicite l'autorisation d'utiliser l'emplacement public devant la fontaine à proximité du bar et également l'esplanade devant le monument aux morts.

Actuellement, l'autorisation porte exclusivement sur la terrasse se situant devant le bâtiment abritant les toilettes publiques.

Les Membres du Conseil émettent un avis favorable à la reconduction de cette autorisation mais ne souhaitent pas l'étendre à la plate forme située au-dessus des toilettes publiques et devant le monument aux morts.

Néanmoins toute demande d'occupation de cet espace pour un événement ponctuel et particulier pourra être présentée et sera étudiée par la municipalité.

### **FESTIVITES**

- Les 21 et 22 septembre : Fête patronale : Il n'y aura pas de défilé de chars cette année.
- Du 3 au 6 octobre : Exposition et réunion généalogique (salle des fêtes)
- Le 20 octobre à 17 h.: lectures à la salle des fêtes par le comité départemental du théâtre amateur

### **Bibliothèque** :

- Classé Polar : le 26 septembre 2013 à 18 h
- Création musicale et déambulatoire le vendredi 11/10 à 20 h (gratuit)
- Itinéraires de lectures : le 25 octobre 2013 à 20 h lectures à voix haute à la bibliothèque
- Accès aux ressources numériques.

**Cinéma** : une séance a été modifiée la séance du 4/02/2014 est avancée au samedi 1<sup>er</sup> février pour permettre l'organisation d'un spectacle par le BIEF le 04/02/2014 à la salle des fêtes.

### **Divers**

- Lecture du courrier d'une touriste qui a trouvé un bon accueil dans le village et de la part de l'office de tourisme.
- Un groupe de travail est formé pour l'étude de la mise en place du compte épargne temps : Messieurs Mauboussin, De Grootte, Maréchal, Garmy, Provenchère et Madame Peudevin.
- Monsieur Dourille demande où en est le dossier de l'église de la Chabasse : Monsieur le maire répond que suite au rapport de Monsieur Riocreux du service territorial de l'Architecture et du Patrimoine, aucun dossier n'a été constitué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10.